

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mr BREUIL Lionel	Mme NIGON Christine
Mme ANGELY Emmanuelle	Mr BOURNAT Christian
Mr GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
Mr BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	Mr MINGAT Cyrille
Mr BERGAMI Gilles	Mr DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	Mr DAUDUIT Cédric
Mr PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	Mr MONEYRON Florent
Mr BEAL Philippe	Mr NUNEZ Estéban
Mr BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	Mr BERNARD Bruno
Mr GLORIEUX Cyril	Mr EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	Mr FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlène	Mr CARTERON Maurice
Mr BOUFFANGE Daniel	Mr DUPOUÉ Yannick
Mr CHAUVEAU Jean-François	Mr PLASSE Pierre
Mr CONSTANT Olivier	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

-

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 36 Représentés : 0 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : vote des taux de teom 2026

VOTE DES TAUX DE TEOM 2026

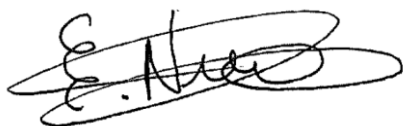
- CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2026,
- CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2026 et le taux voté lors du Comité Syndical du SBA en date du 9 mars 2026, Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté ci-après :

Commune	Bases prévisionnelles TEOM 2026	Taux 2026 part fixe TEOM	Montant part fixe prévisionnel 2026	Montant part variable prévisionnel 2026	TEOMI 2026 prévisionnelles
BORT L'ETANG	606 305	9,18%	55 659	11 292.32	66 951
BULHON	530 011	9,18%	48 655	24 303.56	72 959
CREVANT-LAVEINE	755 929	9,18%	69 394	31 635.24	101 030
CULHAT	890 276	9,18%	81 727	44 036.69	125 764
JOZE	1 285 858	9,18%	118 042	36 646	154 688
LEMPY	361 260	9,18%	33 164	15 030.84	48 195
LEZOUX	7 450 547	9,18%	683 960	250 460.94	934 421
MOISSAT	1 066 481	9,18%	97 903	50 701.38	148 604
ORLEAT	2 542 457	9,18%	233 398	69 585.65	302 983
PESCHADOIRES	2 838 892	9,18%	260 610	90 334.84	350 945
RAVEL	654 779	9,18%	60 109	30 473.73	90 582
SAINT-JEAN-D'HEURS	486 327	9,18%	44 645	17 927.08	62 572
SEYCHALLES	659 466	9,18%	60 539	31 444.73	91 984
VINZELLES	306 976	9,18%	28 180	13 826.66	42 007
	20 435 564	9,18%	1 872 985	717 700	2 593 684

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 1 872 985 € en part fixe et 717 770 € en part variable (incitative) pour l'année 2026, soit un total de 2 593 684 €. Ce montant est inscrit au BP 2026, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 22 avril 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 22 avril 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

